

## **Campagne de demande de bourses des collèges du**

**1er septembre au 21 octobre 2021**

Madame, Monsieur,

### **Demande de bourse en ligne**

Désormais les demandes de bourses de collège se font en ligne : demande plus simple et plus rapide.

Vous pouvez faire votre demande directement en utilisant votre compte EDUCONNECT. Vous pouvez accéder à <https://teleservices.education.gouv.fr> et ensuite cliquer sur Bourse de collège pour arriver sur le service et faire votre demande.

Pour vous aider :

- Un flyer (Doc disponible sur Pronote et site du collège)
- Le tableau du barème pour l'obtention de la bourse (Doc disponible Pronote et site du collège)
- Un dossier complet reprenant les différentes informations officielles (Doc disponible Pronote et site du collège) concernant les demandes de bourse
- Informations en ligne : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college)

### **Demande de bourse par dossier papier :**

Si vous ne souhaitez pas faire une demande en ligne, il vous est possible de demander un dossier papier auprès du secrétariat du collège (un dossier est également présent sur le site du collège).

### **Demande pluriannuelle**

Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2021-2022.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le collège et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le principal